

Que faire en tant que propriétaire-riverain ?

Maintenir les **arbres, arbustes et herbacées**, pour créer une alternance de zones d'ombre et de lumière sur le cours d'eau.

Conserver et favoriser la **végétation de berge** pour prévenir l'érosion.

Planter des **essences locales** (saule, érable, aulne...) et conserver les arbres morts sauf en cas de risques sanitaire et de sécurité.

Mettre en place des **clôtures** en retrait du haut de berge et installer un **dispositif d'abreuvement** au pâturage (ex : abreuvoir gravitaire ou solaire).

Entretien des **franchissements** comme les passages à gué ou les ponts.

À éviter

- L'**arrachage** et le **broyage** dans le lit mineur
- Le **dessouchage**
- Le **piétinement** et la **divagation des animaux** sur les berges et dans le cours d'eau
- L'enlèvement systématique de **bois morts**
- L'introduction d'**espèces exotiques envahissantes**



Les interdits

De **désherber** chimiquement

De **modifier le lit** du cours d'eau sans autorisation

D'utiliser des **matériaux inertes** pour la **stabilisation des berges**

L'EPAGE Doubs Dessoubre peut vous conseiller et vous accompagner techniquement pour la restauration et la gestion des ripisylves.



Référente à contacter
Sixtine GRONNIER-FINCK
06 49 12 42 85
sgronnier-finck@doubsdessoubre.fr



Illustrations : EPAGE DD

EPAGE Doubs
Dessoubre

Guide Ripisylve



Définition

La ripisylve désigne l'ensemble de la **végétation** (arbres, arbustes, herbacées) **de bords de cours d'eau**. Elle est également appelée **boisement rivulaire**.

Naturellement très présente, elle a peu à peu disparu. En cause, **la production de bois, l'exploitation agricole et l'urbanisation**. Cette végétation, enlevée ou surexploitée, est aujourd'hui en majorité déséquilibrée ou inexistante. On constate un manque de ripisylve au bord de nos cours d'eau, pourtant leur rôle est primordial. En effet, la ripisylve est indispensable au bon fonctionnement de la rivière et à tout son écosystème associé. **D'importants enjeux de conservation et restauration apparaissent**.

Rôles & intérêts

La préservation de la ripisylve est **indispensable** pour les milieux naturels, l'agriculture et la population.

- **Stabilisation des berges et lutte contre l'érosion**

L'absence de réseau racinaire facilite l'érosion des berges et la perte de terrain. L'artificialisation des berges est aussi une nuisance altérant la bonne santé des cours d'eau.

- **Dépollution naturelle et amélioration de la qualité de l'eau**

Les végétaux, le sol et les micro-organismes constituent un filtre naturel réduisant les rejets directs dans le cours d'eau.

- **Ressources et refuges**

La ripisylve est un lieu où se nourrissent, se reproduisent et trouvent refuge de nombreuses espèces animales (terrestres et aquatiques).

- **Utiles dans la prévention des inondations et l'atténuation des crues.**

- **Leur ombrage limite le réchauffement des eaux et le développement des algues.**

- **Effet brise-vent** avec un gain de production pour les parcelles agricoles riveraines.



La réglementation

Article L215-2

« Tout riverain d'un cours d'eau [...] est **propriétaire des berges jusqu'à la moitié du lit**. Il a **obligation d'assurer l'entretien régulier** du cours d'eau et des berges pour permettre l'écoulement naturel des eaux et contribuer à son bon état écologique. » - Code de l'environnement

Article L215-14

« L'entretien régulier a pour objet de **maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre**, de **permettre l'écoulement naturel des eaux** et de contribuer à son **bon état écologique** ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique. » - Code de l'environnement

Période d'entretien pour le respect de la faune et la flore

Mois de l'année



L'entretien régulier d'un cours d'eau et de ses berges n'est pas soumis à une procédure particulière. Il existe cependant des cas soumis à un « avis préalable ».

La **Direction Départementale des Territoires (DDT)** peut indiquer si les actions relèvent du simple entretien régulier ou d'une procédure plus complexe nécessitant déclaration ou autorisation. **Le non respect de la réglementation est passible de sanctions administratives et pénales.**

Exemples d'actions nécessitant un avis préalable

Intervention d'**engins mécaniques** dans le lit du cours d'eau

Faucardage (coupe de roseaux)

Enrochement

Enlèvement de **sédiments**

À prendre en compte

Les espèces protégées

Les Arrêtés de Protection de Biotope (APB)

Les zones Natura 2000

Les lieux de reproduction des poissons

Les zones vulnérables